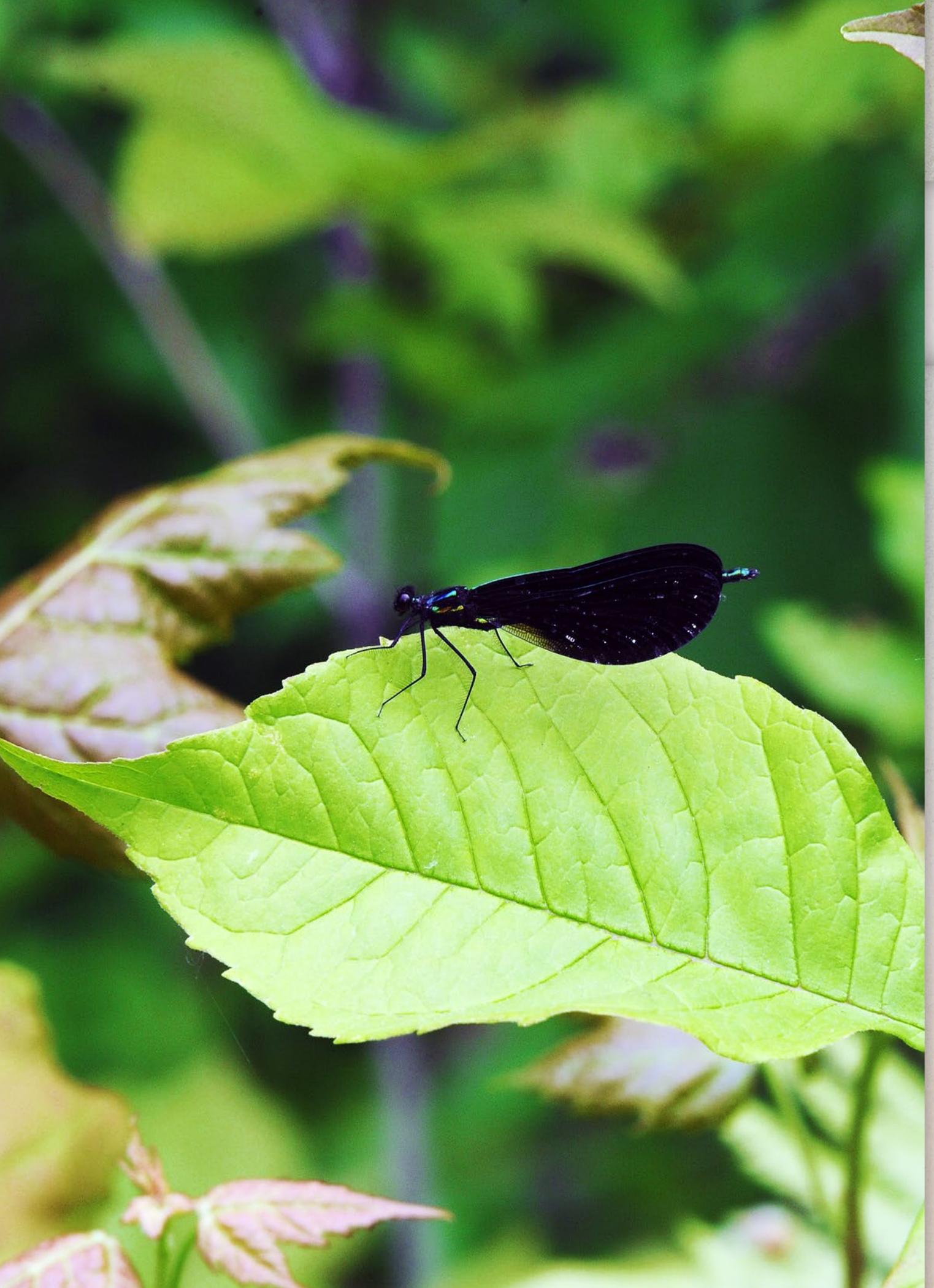


PLAN D'ACTION 2014-2018

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





PLAN D'ACTION 2014-2018

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action en développement durable 2014-2018 repose sur les principes et les objectifs prioritaires de la Politique de développement durable adoptée par le conseil municipal en mai 2009.

La Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières est orientée autour des quatre principes directeurs suivants :

- ▶ Assurer une qualité de vie aux citoyens;
- ▶ Protéger le patrimoine naturel, l'environnement et la biodiversité;
- ▶ Appuyer le développement économique et urbain;
- ▶ Encourager l'implication sociale en matière d'environnement.

Elle compte également 19 objectifs prioritaires, dont les cinq suivants :

- ▶ Faire connaître notre patrimoine naturel;
- ▶ Mettre en place un financement adéquat pour la protection des milieux humides;
- ▶ Assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité pour la population présente et future;
- ▶ Réduire les émissions de GES engendrées par les activités municipales;
- ▶ S'adapter aux changements climatiques.

La Politique de développement durable peut être consultée au www.v3r.net dans la section des politiques municipales.





PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2018

Le Plan d'action en développement durable 2014-2018 regroupe les actions qui seront réalisées et évaluées durant les cinq prochaines années. Ces actions proviennent d'une consultation d'abord menée auprès de chacune des directions de la Ville, bonifiée ensuite par une consultation menée auprès des entreprises certifiées par le programme de certification en développement durable de la Ville, les grandes institutions et les partenaires du secteur communautaire. Leurs recommandations ont ensuite fait l'objet d'un travail de révision par un comité de travail.

Ce comité était composé de conseillers municipaux, du directeur général, d'employés municipaux, de représentants d'organismes paramunicipaux et d'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le Plan d'action en développement durable 2014-2018 constitue donc une mise à jour complète de la démarche de développement durable initiée par la Ville en 2009, et contient des actions réparties dans sept thématiques :

▶ EAP Économie d'eau potable	3
▶ URB Urbanisation, biodiversité et milieux naturels	6
▶ TRA Transport durable	8
▶ ICU Îlots de chaleur urbains	9
▶ MOB Mobilisation et sensibilisation	11
▶ GES Réduction des émissions de gaz à effet de serre	12
▶ ACC Adaptation aux changements climatiques	15



ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

EAP-01 : Produire et diffuser le bilan annuel de la production

Produire un bilan annuel de production d'eau potable contenant les statistiques de production d'eau potable réparties dans l'année et pour chaque source d'approvisionnement et le transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC). Diffuser ce bilan afin de faire connaître les enjeux liés à la production d'eau potable.

INDICATEUR Production et diffusion du bilan.

CIBLE Bilan annuel produit et diffusé.

EAP-02 : Campagne d'information annuelle

Réaliser annuellement une campagne d'économie d'eau potable comprenant, par exemple, des activités dans les écoles, la présence d'une équipe dédiée à l'économie d'eau potable lors d'événements, la distribution d'articles promotionnels, des activités médiatiques dans les journaux et des activités de relations publiques ciblant les Trifluviens et les employés municipaux.

INDICATEUR Nombre d'activités médiatiques, nombre d'activités de relations publiques, nombre de citoyens sensibilisés.

CIBLE 5 000 Trifluviens sensibilisés par année.

EAP-03 : Campagnes de sensibilisation des employés municipaux

Organiser des rencontres d'information et de sensibilisation pour les employés municipaux afin d'en faire des leaders dans l'application et la diffusion des bonnes pratiques en matière de développement durable, notamment en matière d'eau potable.

INDICATEUR Nombre d'activités d'information et de formation.

CIBLE 10 rencontres d'information, 3 activités de formation et 300 employés rencontrés annuellement.

EAP-04 : Faire l'inventaire des pratiques utilisant de l'eau potable dans les opérations municipales et comptabiliser les usages municipaux

Faire le portrait de la quantité d'eau potable utilisée lors des différentes tâches de prestation de services municipaux. Cette mesure inclut l'installation, les relevés périodiques et l'entretien de compteurs dans des bâtiments municipaux ainsi que des activités de révision d'activités et de suivi de la consommation.

INDICATEUR Nombre d'opérations révisées, nombre de compteurs d'eau installés, quantité d'eau économisée.

CIBLE Une opération révisée annuellement, trois activités d'information et trois activités de formation touchant 50 employés municipaux réalisées annuellement.

► **EAP-05 : Poursuivre la campagne favorisant l'usage de barils de pluie**

Distribuer des barils de récupération d'eau de pluie à prix modique aux citoyens depuis 2010. Maintenir les efforts de distribution et améliorer le suivi.

INDICATEUR Nombre de barils distribués, proportion de barils installés adéquatement, quantité d'eau potable économisée et quantité d'eau pluviale détournée du réseau sanitaire.

CIBLE 200 barils distribués annuellement, taux d'installation de 75 % des barils distribués, 120 m³ d'eau potable économisée et d'eau de pluie détournée du réseau sanitaire.

► **EAP-06 : Récupérer de l'eau de pluie ou d'autres sources pour les besoins municipaux, incluant l'OMH**

Développer un réseau de points d'approvisionnement en eau brute en remplacement de l'eau potable utilisée pour certains usages municipaux, notamment pour le nettoyage de rues ou l'épandage d'abat-poussière.

INDICATEUR Nombre d'aménagements réalisés, quantité d'eau potable économisée.

CIBLE Un projet d'aménagement réalisé par année, de 750 m³ d'eau potable économisée annuellement.

► **EAP-07 : Favoriser l'utilisation d'eau non potable dans le secteur horticole**

Utiliser exclusivement de l'eau non potable (eau brute ou eau de pluie récupérée) pour des fins d'arrosage de plates-bandes ou de mosaïques. Les actions pour y parvenir incluent l'installation de citernes de récupération et de points de captage d'eau brute.

INDICATEUR Nombre d'aménagements réalisés, quantité d'eau potable économisée annuellement et quantité d'eau brute utilisée annuellement.

CIBLE Un projet d'aménagement réalisé par année et 1 544 m³ d'eau potable économisée annuellement.

► **EAP-08 : Renforcer la patrouille d'arrosage pour qu'elle couvre une période de temps plus longue**

Étendre la période de couverture de la patrouille d'arrosage au-delà de la période actuelle, soit de la fin mai à la fin septembre. Produire un bilan des interventions et présenter au conseil des scénarios coûts/bénéfices.

INDICATEUR Nombre d'heures/patrouilleurs travaillées, nombre de mois couverts, total des interventions réalisées, nombre total d'avertissements émis et de constats d'infraction émis.

CIBLE 1 500 interventions/an réalisées, 12 mois couverts par année.

► **EAP-09 : Contrôler le remplissage des citernes privées**

Poursuivre le contrôle du remplissage des citernes privées sur le réseau, à partir des bornes-fontaines identifiées, notamment par le suivi des volumes et l'émission de constats pour les contrevenants.

INDICATEUR Nombre de permis octroyés, nombre d'avertissements et de constats émis, quantité d'eau potable économisée.

CIBLE Aucune.

► **EAP-10 : Éliminer les systèmes de refroidissement à l'eau et les broyeurs à déchets dans les institutions, commerces et industries**

Établir, avec le Service des permis, la liste des industries, commerces et institutions qui sont susceptibles d'avoir de tels systèmes. Faire des inspections et émettre des recommandations de modification de systèmes, tout en faisant la promotion des programmes incitatifs. Traiter en priorité les systèmes de refroidissement.

INDICATEUR Nombre d'inspections/interventions, rapport sur les modifications apportées et la quantité d'eau potable économisée.

CIBLE Inspections/interventions réalisées dans 25 % des endroits ciblés par année, 2 modifications effectuées par année.

► **EAP-11 : Optimisation des opérations de drainage d'abouts (purges) et de drainage directionnel**

Octroyer un mandat d'étude pour déterminer les possibilités d'optimisation du drainage de réseau, notamment en ce qui concerne les potentiels de bouclage de réseau, le suivi de la turbidité ou la récupération de l'eau drainée.

INDICATEUR Mandat octroyé, quantité d'eau potable économisée.

CIBLE Un mandat octroyé.

► **EAP-12 : Installer des compteurs d'eau chez certains usagers ciblés**

Installer un compteur d'eau chez les usagers de l'eau les plus importants qui ne sont pas suivis présentement. Ces usagers peuvent être des campings, des golfs, des parcs aquatiques ou des pépinières branchées au réseau de la Ville.

INDICATEUR Nombre de compteurs installés.

CIBLE 18 compteurs d'eau installés.

► **EAP-13 : Obliger l'entretien des réseaux et des bornes-fontaines privés reliés au réseau public**

Adopter une réglementation obligeant l'entretien des réseaux privés et en faire le suivi. Les réseaux privés reliés au réseau public sont entretenus par leurs propriétaires qui peuvent en négliger l'entretien, ce qui peut générer des fuites ou des sources de contamination.

INDICATEUR Adopter un règlement, nombre de fuites réparées, quantité d'eau potable économisée.

CIBLE Règlement adopté.

► **EAP-14 : Ajouter des compteurs d'eau dans les endroits stratégiques des réseaux pour mesurer la consommation des réseaux privés**

Modéliser le réseau de distribution afin d'améliorer la détection de fuites, d'identifier certains gros consommateurs et de raffiner la connaissance des volumes d'eau consommée aux quatre coins de la ville.

INDICATEUR Installation de compteurs de sous-réseaux.

CIBLE 12 compteurs installés.

► **EAP-15 : Harmonisation de la réglementation sur l'utilisation judicieuse de l'eau potable entre les parties est et ouest de la ville.**

Uniformiser la réglementation d'arrosage en appliquant les normes de l'est de la ville dans les secteurs de l'ouest.

INDICATEUR Uniformisation du règlement.

CIBLE Règlement uniformisé.





URBANISATION, BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS



► URB-01 : Établir et maintenir un registre des espaces conservés

Poursuivre les efforts de conservation des milieux naturels d'intérêt à l'aide des plans directeurs sectoriels et mettre sur pied un registre des superficies conservées afin d'en assurer le suivi.

INDICATEUR Créer la base de données.

CIBLE Base de données créée.

► URB-02 : Acquérir des connaissances sur les milieux naturels

Acquérir des connaissances sur les milieux naturels afin d'orienter les décisions de manière à réduire les impacts du développement urbain sur la faune, la flore et les milieux naturels, notamment par des mandats de caractérisation environnementale ou d'activités d'inventaire biologique comme le bioblitz.

INDICATEUR Superficie caractérisée, nombre d'activités d'acquisition de connaissance.

CIBLE Réaliser annuellement deux activités d'acquisition de connaissances, dont une de type bioblitz.

► URB-03 : Soutenir les efforts de conservation du milieu privé et des organismes de conservation

Accompagner et soutenir les propriétaires privés et les organismes de conservation dans leur démarche de conservation volontaire permettant de protéger des milieux naturels d'intérêt situés sur des propriétés privées.

INDICATEUR Nombre de propriétés conservées, superficie conservée.

CIBLE Un projet réalisé par année, cinq hectares conservés annuellement.

► URB-04 : Soutenir financièrement la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable

Maintenir l'aide financière et technique actuelle afin de faciliter le maintien de la permanence jusqu'à ce qu'elle puisse atteindre un niveau d'autofinancement suffisamment élevé.

INDICATEUR Viabilité financière de la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable.

CIBLE Aucun déficit accumulé.

▶ **URB-05 : Mettre en valeur les éléments naturels d'intérêt de teneur municipale**

Réaliser des projets de mise en valeur des éléments naturels des propriétés de la Ville contribuant à la qualité de vie des citoyens et ayant un potentiel élevé pour la pratique d'activités de plein air, d'activités d'interprétation ou pour la mise en place d'aménagements fauniques.

INDICATEUR ▶ Nombre de projets.

CIBLE ▶ Un projet réalisé par année.

▶ **URB-06 : Assurer la connectivité des milieux naturels entre eux**

Redéfinir les limites des territoires d'intérêt écologique inscrites au schéma d'aménagement pour créer des corridors biologiques minimisant les impacts de la fragmentation des milieux naturels.

INDICATEUR ▶ Proportion du territoire désigné territoire d'intérêt écologique, superficies zonées Conservation naturelle ou Aire écologique.

CIBLE ▶ 25 % du territoire désigné territoire d'intérêt écologique et 2 600 hectares zonés Conservation naturelle ou Aire écologique.

▶ **URB-07 : Participation à la réduction des émissions polluantes causant le smog**

Collaborer aux programmes et aux événements locaux de sensibilisation et d'information organisés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et le MDDELCC.

INDICATEUR ▶ Aucun.

CIBLE ▶ Aucune.

▶ **URB-08 : Amélioration de la protection des sources d'approvisionnement en eau potable et réduction des surverses**

Réviser les opérations et la planification en ce qui a trait à l'application de la Stratégie pancanadienne de réduction des surverses et de la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable.

INDICATEUR ▶ Nombre de problématiques de contamination examinées, nombre de problématiques de contamination réglées.

CIBLE ▶ Selon l'application des deux stratégies.

▶ **URB-09 : Favoriser l'implantation de conteneurs semi-enfouis**

Réviser les règlements en vigueur afin de favoriser la récupération des matières recyclables et l'efficacité de la gestion des matières résiduelles en facilitant l'utilisation de conteneurs semi-enfouis. Cette mesure vise notamment les projets de développement commercial et l'OMH.

INDICATEUR ▶ Modification du règlement.

CIBLE ▶ Règlement modifié.

▶ **URB-10 : Soutenir la gestion environnementale en milieu agricole**

Fournir du soutien technique et transférer l'information, lorsque nécessaire, pour appuyer des projets d'efficacité énergétique en milieu agricole menant à l'amélioration de la rentabilité des entreprises agricoles et à la diminution de leur empreinte écologique.

INDICATEUR ▶ Nombre de projets réalisés.

CIBLE ▶ Aucune.



TRANSPORT DURABLE

▶ TRA-01 : Maintien de la concertation avec les institutions à propos des problématiques de stationnement dans le pôle institutionnel (Carrefour du savoir)

Maintenir la table de concertation regroupant les institutions du pôle institutionnel, la STTR et la Ville afin d'examiner les problématiques de stationnement et de discuter de solutions concrètes.

INDICATEUR Nombre de rencontres tenues et nombre de projets réalisés.

CIBLE 3 rencontres tenues annuellement et un projet réalisé annuellement.

▶ TRA-02 : Soutenir le développement de l'offre en transport durable

Soutenir des initiatives de transport durable plus ponctuelles comme le projet Transport solidaire ou l'organisme Vélos de quartiers, et réaliser des projets plus importants comme l'aménagement de stationnements de covoiturage en collaboration avec le milieu.

INDICATEUR Nombre de projets réalisés ou soutenus, transfert modal et nombre de cases de stationnement incitatif ou alternatif aménagées.

CIBLE Réaliser ou soutenir un projet par année, aménager 100 cases de stationnement alternatif ou incitatif.

▶ TRA-03 : Sensibiliser les employés municipaux aux modes de transport durable

Sensibiliser les employés municipaux aux conséquences positives liées à l'utilisation de moyens de transport alternatifs par la participation à diverses activités comme le Défi sans auto ou la confection de plans de transport personnalisé.

INDICATEUR Nombre d'activités réalisées, nombre d'employés sensibilisés.

CIBLE 80 % des employés sensibilisés annuellement.

▶ TRA-04 : Poursuivre l'implantation des plans directeurs vélo est et ouest

Maintenir l'application des mesures recommandées par les plans directeurs vélo.

INDICATEUR Nombre de projets d'aménagement réalisés, longueur de voie cyclable disponible.

CIBLE 1 projet réalisé annuellement, augmentation de la longueur de voie cyclable disponible.

ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

► ICU-01 : Faire l'inventaire des potentiels d'intervention dans chaque rue des premiers quartiers et définir les stratégies à utiliser selon les différents contextes

Réaliser un plan des actions de verdissement possible selon les contextes de chaque rue dans les premiers quartiers, par exemple pour la plantation d'arbres, l'aménagement de terre-pleins ou l'aménagement de plantes en pots.

INDICATEUR Production d'un plan couvrant l'ensemble des premiers quartiers.

CIBLE 1 plan produit.

► ICU-02 : Favoriser le partenariat avec les institutions présentes sur le territoire des premiers quartiers pour lutter contre les ICU

Développer un partenariat avec les institutions présentes dans les premiers quartiers pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

INDICATEUR Partenariats établis, nombre de rencontres, nombre de projets réalisés.

CIBLE 1 projet réalisé annuellement.

► ICU-03 : Plantation d'arbres sur les terrains des principaux bâtiments municipaux et sur les terrains vacants des premiers quartiers

Réaliser des projets de plantation d'arbres de gros calibre en ciblant les terrains municipaux avec des bâtiments et les terrains vacants présents dans les premiers quartiers dans l'objectif de diminuer les îlots de chaleur dans les premiers quartiers.

INDICATEUR Nombre de projets réalisés et nombre d'arbres plantés.

CIBLE Réalisation de 5 projets pour un total de 25 arbres plantés.

► ICU-04 : Plantation d'alignement en emprise municipale le long de propriétés privées

Identifier les rues potentielles sur le territoire trifluvien pouvant accueillir une plantation d'alignement afin de créer des îlots de fraîcheur, en prenant exemple sur le boulevard des Chenaux.

INDICATEUR Nombre d'arbres plantés.

CIBLE Total de 250 arbres plantés, à raison de 50 par année.

► **ICU-05 : Faire de la sensibilisation au sein des différentes directions municipales sur l'importance des arbres et les pratiques appropriées à leur conservation lors de la réalisation de travaux**

Offrir une formation sur les bonnes pratiques de protection des arbres lors de travaux, incluant l'application de mesures dans les devis, aux chargés de projets des directions des travaux publics et génie ainsi que de l'aménagement, gestion et développement durable du territoire.

INDICATEUR Nombre d'employés sensibilisés.

CIBLE 100 % des employés concernés sont formés et un outil d'information produit.

► **ICU-06 : Sensibilisation des résidents sur les dispositions du règlement de zonage relatif à la plantation d'arbres et l'importance d'en planter**

Distribuer le dépliant d'information Conservation et mise en valeur du patrimoine forestier et soutenir différentes manifestations liées à la plantation d'arbres afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la plantation et du maintien des arbres, de même qu'aux articles du règlement de zonage portant sur la conservation du patrimoine forestier.

INDICATEUR Distribution d'un outil d'information.

CIBLE 1 outil est distribué à 5 000 exemplaires.

► **ICU-07 : Sensibiliser les commerçants sur l'importance de la plantation d'arbres**

Sensibiliser les grands propriétaires commerciaux sur l'importance de la plantation d'arbres dans leurs aménagements afin de diminuer l'effet d'îlots de chaleur créés par les grandes surfaces de stationnement et les toits plats et réaliser un projet pilote d'aménagement avec l'un d'eux.

INDICATEUR Nombre de projets réalisés.

CIBLE 1 projet réalisé.

► **ICU-08 : Modifier la réglementation pour favoriser davantage la plantation et la conservation d'arbres dans les secteurs institutionnels, commerciaux et industriels**

Réviser la réglementation afin de l'adapter à la réalité des secteurs institutionnels, commerciaux et industriels et instaurer des mesures de suivi afin d'augmenter la quantité d'arbres présents dans ces secteurs.

INDICATEUR Révision du règlement.

CIBLE Règlement révisé.

► **ICU-09 : Établir une pratique interne sur l'intégration d'arbres supplémentaires lors de travaux majeurs de réfection des rues et de redéveloppement des terrains vacants**

Examiner, avec le personnel responsable, la possibilité d'ajouter des arbres dans les projets municipaux de construction, de développement ou d'aménagement.

INDICATEUR Rédaction et distribution de la pratique.

CIBLE Une pratique rédigée et distribuée.

► **ICU-10 : Assurer l'accès à des lieux frais et à des postes d'hydratation lors d'événements publics**

Améliorer le bien-être des citoyens lors d'événements publics en assurant l'accès à des sites climatisés à proximité des sites d'événements ou à une fontaine mobile. S'assurer que cette mesure soit intégrée aux plans de déploiement des différents événements.

INDICATEUR Aucun.

CIBLE Aucune.



MOBILISATION ET SENSIBILISATION

▶ MOB-01 : Soutenir le Centre d'expertise régional en éducation au développement durable (CERED)

Poursuivre l'implication de la Ville dans le CERED Mauricie/Centre-du-Québec, un réseau d'institutions reconnues par l'Université des Nations Unies et ayant pour mission d'assurer le partage de l'information et de l'expertise en lien avec l'éducation au développement durable.

INDICATEUR Nombre de rencontres tenues, nombre d'activités tenues, nombre de personnes touchées.

CIBLE 4 rencontres par année, deux activités par année, 200 personnes touchées.

▶ MOB-02 : Maintenir la diffusion des bons coups et des projets municipaux novateurs

Diffuser les bons coups et les résultats de la démarche de développement durable de la Ville par la participation à des concours nationaux et par le moyen des outils de communication municipaux.

INDICATEUR Communiqués émis, prix remportés.

CIBLE 4 communiqués par année, un prix par année.

▶ MOB-03 : Maintenir un programme de reconnaissance en développement durable

Faire connaître les initiatives privées en matière de développement durable par la tenue d'un événement annuel lors duquel 4 organisations sont reconnues pour leurs efforts et leurs pratiques visant le développement durable.

INDICATEUR Nombre d'organisations reconnues.

CIBLE 4 organisations reconnues annuellement.

▶ MOB-04 : Maintenir le programme de certification en développement durable

Reconnaître, par le moyen d'un programme de certification, les organisations dont les pratiques sont en concordance avec les principes du développement durable en leur permettant de se démarquer dans le marché local par l'utilisation d'un sceau de certification en développement durable.

INDICATEUR Nombre d'organisations certifiées.

CIBLE 10 organisations certifiées par année.



RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

► GES-01 : Mettre à jour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Mettre à jour minimalement tous les 10 ans l'inventaire des émissions de GES de la Ville ayant été réalisé avec les données de 2008.

INDICATEUR Mettre à jour l'inventaire.

CIBLE Inventaire mis à jour en 2018.

► GES-02 : Installer des interrupteurs par détection de présence

Installer des interrupteurs à détecteur de présence pour réduire la consommation inutile d'électricité.

INDICATEUR Nombre de bâtiments où les interrupteurs ont été remplacés.

CIBLE 5 bâtiments par année.

► GES-03 : Modernisation des systèmes de chauffage

Éliminer les systèmes de chauffage à l'huile et moderniser graduellement les systèmes de chauffage au gaz naturel afin de diminuer la consommation et de diminuer les émissions de GES.

INDICATEUR Nombre de systèmes modernisés/changés, nombre restant de systèmes à l'huile.

CIBLE Aucun système de chauffage à l'huile en 2018 et 2 systèmes modernisés par année.

► GES-04 : Installer des thermostats programmables

Planter graduellement et systématiquement des thermostats programmables en limitant le contrôle de la température à l'équipe des bâtiments afin de limiter les fluctuations de température, de diminuer la température la nuit et de maintenir la température à 21 °C le jour.

INDICATEUR Nombre de bâtiments où les interrupteurs ont été remplacés, énergie économisée.

CIBLE 5 bâtiments convertis par année, 10 % de réduction de consommation d'énergie.

▶ GES-05 : Conversion aux DEL de l'éclairage public

Remplacer des lampes de rues au sodium par des lampes à diodes électroluminescentes pour une diminution de la facture énergétique et des émissions de GES.

INDICATEUR Nombre de lampes changées, énergie économisée.

CIBLE 6 947 unités remplacées.

▶ GES-06 : Optimisation de l'efficacité de pompage et des soufflantes

Poursuivre l'optimisation du pompage aux différents postes de pompage et des soufflantes aux étangs d'épuration.

INDICATEUR Nombre d'appareils optimisés.

CIBLE 1 appareil optimisé par année.

▶ GES-07 : Formation des employés à l'écoconduite

Développer un programme de formation des employés aux principes de base de l'écoconduite afin de diminuer la consommation de carburant de la flotte de véhicules municipaux en donnant la priorité aux employés utilisant des véhicules plus imposants.

INDICATEUR Nombre d'employés formés.

CIBLE 100 % des employés formés en 2018.



▶ GES-08 : Optimisation des opérations de déneigement

Poursuivre l'implantation du Système informatique de répartition des véhicules de transport de neige aux autres sites à neige de la Ville après l'analyse des résultats du projet pilote de l'hiver 2013-2014 au site J.-Réal-Desrosiers.

INDICATEUR Coût de déneigement évité, émissions de GES évitées.

CIBLE 10 % d'économie de coûts, 15 % d'économie de GES liés au transport de la neige.

▶ GES-09 : Utilisation d'éthanol et de carburants alternatifs

Ajuster le devis d'appel d'offres pour l'achat de carburant en demandant la présence de 10 % d'éthanol dans l'essence. Poursuivre l'utilisation du biodiésel, préférablement de source non alimentaire.

INDICATEUR Conversion au mélange 10 % éthanol fait ou non, quantité d'essence contenant 10 % d'éthanol consommée annuellement.

CIBLE Achat d'essence contenant 10 % d'éthanol.

▶ GES-10 : Préqualification des entrepreneurs

Exiger des entrepreneurs certains critères d'écoconditionnalité tels que l'âge de la machinerie utilisée, l'utilisation de biodiésel ou d'éthanol ou l'utilisation de lubrifiants biologiques.

INDICATEUR Implantation d'une préqualification, nombre d'entrepreneurs préqualifiés.

CIBLE Préqualification d'entrepreneurs implantée.

▶ **GES-11 : Implantation de la télémétrie véhiculaire**

Installer un système de télémétrie véhiculaire permettant de mesurer la vitesse moyenne, les consommations de carburant moyennes et instantanées ainsi que le déploiement de la flotte en tout temps.

INDICATEUR Nombre de véhicules équipés de télémétrie véhiculaire.

CIBLE Toute la flotte équipée pour la fin de 2017.

▶ **GES-12 : Réduction du dimensionnement des véhicules municipaux**

Poursuivre l'application des recommandations de l'Étude sur les opérations écoénergétiques de la flotte de véhicules en harmonisant la taille des véhicules achetés aux tâches pour lesquelles ils sont acquis.

INDICATEUR Nombre de véhicules acquis par catégorie.

CIBLE Proportion des petits véhicules augmentée.

▶ **GES-13 : Achat de véhicules moins énergivores**

Baser l'achat de véhicules sur le prix d'achat, la consommation de carburant et sa durée de vie utile (selon la catégorie de véhicule), en incluant les véhicules hybrides et électriques dans les comparatifs.

INDICATEUR Consommation totale de carburant de la Ville.

CIBLE Consommation annuelle de carburant diminuée de 5 %.

▶ **GES-14 : Optimisation des routes et des méthodes de travail**

Optimiser les routes de travail des différentes directions et sensibiliser les usagers sur l'optimisation des routes et des méthodes de travail.

INDICATEUR Kilométrage annuel de la flotte de véhicules.

CIBLE Kilométrage annuel diminué de 5 %.





ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

▶ ACC-01 : Installation et promotion des toitures réfléchissantes et des pavements alternatifs

Sensibiliser des promoteurs et des constructeurs à l'utilisation de matériaux de construction à fort albédo afin de diminuer les îlots de chaleur et mettre en place des projets pilotes de toitures réfléchissantes, de toitures vertes ou de pavements alternatifs dans le cadre de projets de redéveloppement pour ensuite en faire la promotion.

INDICATEUR Nombre de nouvelles constructions ou de rénovations avec toitures réfléchissantes, nombre de projets pilotes d'utilisation de ces matériaux.

CIBLE 10 % des nouvelles constructions et rénovations, 4 projets pilotes réalisés.

▶ ACC-02 : Mise à jour des plans de mesures d'urgence - Pluies intenses, vagues de chaleur, neiges abondantes, forts vents, tornades, grêle, verglas

Assurer la mise à jour périodique des plans de mesures d'urgence en intégrant les prévisions des derniers modèles climatiques pour s'assurer d'être en mode proactif et non réactif.

INDICATEUR Nombre de risques significatifs intégrés au plan de mesures d'urgence.

CIBLE Intégration de tous les risques climatiques abordés dans le Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

▶ ACC-03 : Plan de communication sur le déneigement des toitures en cas de neige abondante

Concevoir et diffuser un plan de communication relatif aux techniques à appliquer et aux risques potentiels à éviter lors du déneigement des toitures pendant les périodes de neige abondante.

INDICATEUR Nombre de campagnes d'information effectuées, nombre de citoyens informés.

CIBLE 1 à 2 campagnes réalisées par hiver, 4 000 citoyens informés annuellement.

▶ ACC-04 : Révision périodique des normes et des critères de conception des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées

Mettre en place un mécanisme de révision périodique des normes de conception des réseaux pluviaux en s'assurant de bien intégrer les résultats des nouvelles modélisations climatiques, afin de réduire les épisodes de refoulements, de débordements ou d'inondations éclaircies.

INDICATEUR Réviser les normes de conception tous les 2 ans.

CIBLE Norme révisée tous les 2 ans.

► **ACC-05 : Stratégie d'intégration des milieux naturels aux développements urbains**

Poursuivre l'utilisation des études faunique et floristique lors de la réalisation des plans directeurs afin de mettre en conservation les milieux ayant la plus haute valeur écologique, réduisant, par le fait même, l'impact des pluies intenses sur le système de collecte des eaux pluviales.

INDICATEUR Superficie conservée (zonage Conservation naturelle ou Aire écologique) lors de projets de développement.

CIBLE 2 600 hectares conservés au rythme d'un hectare conservé pour chaque hectare développé.

► **ACC-06 : Promotion des jardins de pluie, des revêtements poreux et des terre-pleins drainants**

Réaliser des projets pilotes permettant de mettre en application de nouvelles techniques de gestion des eaux pluviales permettant l'infiltration et la recharge de la nappe phréatique et sensibiliser ensuite les promoteurs à ces nouvelles techniques.

INDICATEUR Nombre de projets pilotes réalisés.

CIBLE 2 projets pilotes réalisés.

► **ACC-07 : Plans directeurs de gestion de l'eau lors de développements (potable, eaux usées et eaux pluviales)**

Poursuivre la réalisation d'études afin de créer des plans directeurs permettant de déterminer les secteurs vulnérables et prévoir des mesures afin de réduire la vulnérabilité des réseaux d'eau potable, d'égout pluvial ou d'égout sanitaire.

INDICATEUR Nombre d'études réalisées, nombre de secteurs soumis à des plans directeurs.

CIBLE 1 plan directeur de gestion des eaux par nouveau développement.

► **ACC-08 : Identification des infrastructures à risque**

Dresser le portrait des infrastructures de transport municipal et les classer selon leur vulnérabilité par rapport aux effets des changements climatiques afin de mieux planifier les interventions dans le futur.

INDICATEUR Nombre d'infrastructures inventoriées.

CIBLE 100 % des infrastructures inventoriées.

► **ACC-09 : Installation de systèmes d'évacuation rapide de l'eau aux endroits problématiques du réseau routier**

Réduire les impacts des pluies intenses sur les tronçons du réseau routier municipal les plus sensibles en permettant l'évacuation plus rapide et plus sécuritaire des eaux.

INDICATEUR Nombre de systèmes d'évacuation des eaux mis en place.

CIBLE Mise en place d'un système par année à partir de 2017.

► **ACC-10 : Identification de sites à neige d'urgence**

Prévoir des sites à neige d'urgence dûment identifiés et autorisés par le MDDELCC afin d'éviter une situation d'urgence advenant un hiver de neige abondante, et ainsi réduire l'impact des neiges abondantes sur les opérations de déneigement et la sécurité des réseaux routiers.

INDICATEUR Obtention d'une autorisation du MDDELCC, mise en place d'une procédure.

CIBLE Autorisation du MDDELCC obtenue pour 2 sites d'urgence avec les procédures applicables.

► **ACC-11 : Programme de protection des bandes riveraines**

Sensibiliser les citoyens riverains à l'importance et aux rôles de la bande riveraine et comptabiliser les bandes riveraines conservées et restaurées sur le territoire.

INDICATEUR Longueur de bandes riveraines conservées, longueur de bandes riveraines restaurées, proportion de bandes riveraines conservées ou restaurées.

CIBLE Augmentation du ratio de bandes riveraines conservées ou restaurées.

► **ACC-12 : Promotion de l'enfouissement des câbles auprès des promoteurs**

Sensibiliser les promoteurs immobiliers aux avantages de l'enfouissement des câbles afin de réduire les risques associés aux épisodes de vents violents, de grêle, de verglas et de tempêtes.

INDICATEUR Nombre de kilomètres de fils enfouis.

CIBLE Aucune.





RENSEIGNEMENTS

Site web municipal : www.v3r.net
Direction de l'aménagement,
gestion et développement durable du territoire
4655, rue Saint-Joseph, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4625
Courriel : developpement.territoire@v3r.net

CRÉDITS

Document publié par la Ville de Trois-Rivières
Photos : Daniel Jalbert
Ville de Trois-Rivières
2014